

**16 mai 2024**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 10 mai 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

**Date d'affichage de la convocation** : 10 mai 2024

**Présents** : **Bazoges-en-Pailers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Stéphanie VALIN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

**Excusés** : **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET pouvoir à Caroline GILBERT – **Chavagnes-en-Pailers** : Eric SALAÜN pouvoir à Jacky DALLEY

**Secrétaire de séance** : Marylène DRAPEAU

En exercice : 30  
Présents : 28  
Votants : 30  
Quorum : 16

**N° 152-24 – Avenant au marché de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales – rue du stade, rue Charles de Gaulle, rue du Prieuré et ZA La colonne sur la commune des Brouzils**

Considérant que les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales situés rue du Stade, rue Charles de Gaulle, rue du Prieuré et ZA la Colonne aux Brouzils ont débuté en janvier 2024 et des modifications sont à prévoir.

Considérant que le marché a été passé en groupement de commandes entre la Communauté de communes et la commune des Brouzils. Le marché de travaux a été attribué au groupement d'entreprises SAS LOIRE VENDEE INFRASTRUCTURES (85) et SAS OUEST RESEAU ASSAINISSEMENT (44) pour un montant de 308 903.40 € HT dont 179 845.77 € HT pour l'EU et 129 057.63 € HT pour l'EP.

Considérant que des modifications techniques doivent être apportées, à savoir :

- La modification d'un réseau EP DN500 en béton par un réseau DN400
- Le remplacement d'un regard endommagé non prévu initialement
- La mise en conformité au cahier des charges du Département en raison des travaux réalisées sur une route départementale
- La suppression du panneau de chantier non installé par l'entreprise
- La suppression du plan de retrait de l'amiante car non réalisé
- Les quantités du marché initiales n'ont pas été réalisées en intégralité

Considérant la nécessité de créer des nouveaux prix, d'en supprimer certains et de modifier des quantités, il convient de passer un avenant en moins-value de 13 194.00 € HT : -2 316.20 € HT pour l'EU et -10 877.80 € HT pour l'EP.

Considérant que le nouveau montant de marché s'élève à 295 709.40 € HT, dont 177 529.57 € HT pour l'EU et 118 179.83 € HT pour l'EP.

**Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **D'approuver l'avenant proposé ci-dessus,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-président, à signer les pièces du marché.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme, le 30 mai 2024

Le Président,  
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).